



**PRÉFET
DE LA VIENNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Direction Départementale
des Territoires
Service Eau et Biodiversité

**BILAN INTERMÉDIAIRE DE PRÉLÈVEMENT DES
GRANDS CORMORANS
CAMPAGNE 2022/2023**

*Formulaire à adresser à la D.D.T. de la Vienne
20, rue de la Providence – B.P. 80 523 – 86020 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 03 13 00 - courriel : ddt-chasse@vienne.gouv.fr*

Bilan n°2 à retourner avant le 31 décembre 2022

Nom du titulaire de l'autorisation :

Numéro de l'arrêté d'autorisation :

Commune de prélèvement :

Lieu(x)-dit(s) :

Compte-rendu des prélèvements d'oiseaux entre le 15 octobre et le 15 décembre 2022 :

Date du tir	Nombre d'oiseaux présents au moment du tir	Nombre de cormorans tués	Observations

Rappel : en cas d'oiseau bagué, les bagues doivent être transmises à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vienne (4 rue Caroline Aigle, 86 000 POITIERS, 05.49.37.66.60)

Observations générales :

Date de première observation :	/ /
Date de dernière observation :	/ /

Date :	Maximum d'oiseaux observés sur l'étang:
/ /	

Fait à.....le.....
(signature)